

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 mars 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme REVEL-LEFEVRE**Membres excusés** : M. MARTIN - M. DANIERE - M. BEKHTAOUI - M. BRIOT (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** : M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - M. J.P. GUION - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**OBJET
DE LA DELIBERATION****Coteaux des Valendons - Acquisition de terrain**

Madame DURNERIN, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville souhaite préserver, dans le secteur des coteaux des Valendons, d'une superficie d'environ 33 ha, la diversité des espaces naturels par la coexistence de jardins familiaux, d'espaces verts, de vignes, de vergers et de cheminements piétonniers et cyclables.

Elle poursuit son action de maîtrise foncière progressive, en particulier de la partie nord du site classé en zone NC (zone non constructible à usage agricole), au gré des opportunités. A ce jour, la Ville est propriétaire de 1,2 ha acquis dans le cadre de procédures amiables, soit près de 20 % du secteur d'intervention, d'une superficie d'environ 6,2 ha.

Melle Mazeau et Mme Bourgoin ont donné leur accord à la Ville pour lui céder une parcelle située dans ce secteur.

Il est proposé de procéder à l'acquisition, sur Melle Mazeau et Mme Bourgoin, d'un terrain cadastré section DT n°4, d'une superficie de 1 988 m², moyennant le prix de 7 574,28 €, conforme à l'évaluation de la direction des services fiscaux.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider l'acquisition par la Ville, sur Melle An toinette Mazeau et Mme Amélie Bourgoin - 88, boulevard Wilson - 39100 Dole et rue Saint-Pierre - 39700 Malange, d'un terrain situé aux Valendons, cadastré section DT n°4, d'une superficie de 1 988 m², pour la somme de 7 574,28 €, soit 3,81 € le m² ;

2° dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

3° m'autoriser à signer, au nom de la Ville, tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT